



droit garde d'enfant

Par **yob357**, le **25/02/2021** à **10:35**

Bonjour

tout d abord merci de me lire...

voici mon probleme

mon ex compagne et moi avons un enfant en commun, apres 10 années celle ci m a quittée et nous avons aujourd hui la garde partagée de notre enfant de 4 ans et cela se passe tres mal j ai donc décidé de saisir le JAF afin de pouvoir acter la garde cependant et avant de me lancer, j ai plusieurs questions afin de bien préparé ma demande

1. j habite dans le 70 et mon ex compagne dans le 39, quel JAF de quel département dois je saisir?
2. peux t elle descolarisé mon enfant du 70 et le placer dans le 39 sans mon accord?
3. c'est elle qui perçoit les aides de la CAF pour le dit enfant et ce depuis 4 ans alors que je

suis malheureusement au chômage, est ce normal que je ne perçoive rien étant donné que nous nous le partageons?

4. enfin, celle ci a habité chez moi pendant 10 années sans jamais me verser un quelconque loyer, suis je en droit de lui réclamer quelque chose étant donné que j ai toujours tout payé?

merci infiniment de vos reponses....

cordialement

Par **yob357**, le **25/02/2021** à **10:36**

merci par avance

Par **jodelariege**, le **25/02/2021** à **12:26**

bonjour

concernant le tribunal compétent :c'est le tribunal de celui qui n'est pas à l'origine de la procédure donc dans votre cas le tribunal de votre ex

<https://www.village-justice.com/articles/Quel-tribunal-saisir-matiere,18028.html>